

C'est une grossière erreur de vouloir mettre fin à tous les programmes d'enseignement postsecondaire offerts dans les prisons fédérales. C'est, comme je l'ai dit le 24 janvier au ministre, une preuve de plus de la stupidité incroyable de notre régime pénitentiaire. Tous les cours dont je viens de parler vont être supprimés. Cette mesure s'applique aussi aux cours universitaires par correspondance dont les frais d'inscription étaient pris en charge par les autorités pénitentiaires. En d'autres termes, on met fin à tous les programmes d'enseignement postsecondaire dans les pénitenciers fédéraux.

Les réactions ont été immédiates et virulentes. Je vais vous en citer quelques-unes. Le directeur de la formation universitaire m'a dit qu'il n'avait pas pris personnellement la décision, que celle-ci était venue d'en haut. Il a reconnu lui-même que ces programmes de formation universitaire sont les meilleurs qui soient en Amérique du Nord. C'est M. Doug Griffin, directeur des services d'enseignement universitaire, qui parle.

Le coordinateur du programme à l'Université de Victoria, M. Douglas Ayers, reconnaît lui aussi que cette décision des services pénitentiaires est une grossière erreur. On supprime ainsi le seul programme qui avait des effets positifs sur les prisonniers. D'après les études réalisées sur les participants à ces programmes, les résultats étaient excellents. A preuve, un taux de chômage moins élevé chez eux par la suite, de même qu'un taux de récidive nettement inférieur à celui des autres détenus, une plus grande stabilité au niveau du logement, des rapports maritiaux et autres relations interpersonnelles.

Un dénommé Ross a examiné le programme et, bien qu'il ait critiqué la méthodologie utilisée par M. Ayers dans son étude, il a déclaré ceci:

J'ai examiné le programme et j'en ai discuté avec les prisonniers et le personnel enseignant. Je suis arrivé à la conclusion que le programme de l'Université de Victoria s'inspire fidèlement d'un bon nombre des principes et des coutumes dont s'inspire la vaste majorité des programmes correctionnels efficaces.

Il a ajouté:

... d'après moi, les principes et les objectifs du programme de l'Université de Victoria sont très raisonnables et les méthodes, même si elles ne sont pas uniques, sont innovatrices et tout à fait conformes aux renseignements dont nous disposons actuellement au sujet des méthodes d'intervention correctionnelle efficaces. Compte tenu du type de prisonniers, de la durée de leur sentence et de la nature de l'environnement, on peut même dire qu'il est presque idéal en théorie et en pratique, sinon du point de vue de l'évaluation.

● (1815)

Je n'ai pas le temps de citer des extraits de l'évaluation faite par Doug Drouillard pour le ministère de l'Approvisionnement et des Services. Selon lui, le programme est positif et profitable.

Le président du comité consultatif des citoyens au pénitencier William Head a dit que les programmes qui contribuent à réduire le crime ne devraient pas être les premiers à disparaître quand il est question de faire des économies.

Le directeur du pénitencier a dit clairement ce qu'il en pensait, précisant que l'annulation du programme était une erreur qui minerait sérieusement le moral des prisonniers et pourrait entraîner des incidents et du désordre dans les prisons. Lui et d'autres directeurs de prisons fédérales ont essayé—en vain,

L'ajournement

semble-t-il—de persuader le gouvernement qu'il faisait une erreur.

Il a pris cette décision sans même consulter les directeurs ou le comité consultatif des citoyens. Je répète que la décision s'inspire des pires principes d'internement dans le régime correctionnel fédéral et va directement à l'encontre des recommandations unanimes formulées par le sous-comité des institutions pénitentiaires en 1977. Si le gouvernement tient à faire des économies, il peut s'attaquer à bien d'autres secteurs des services correctionnels.

J'ai été fort heureux de pouvoir assister aux cérémonies de remise des diplômes qui ont eu lieu à Kent et à Matsqui en 1981. Tous les intéressés ont dit combien ils étaient fiers que le programme ait eu un tel succès.

Voilà un exemple de décision qui, si elle est maintenue, pourrait menacer une localité à bien des égards. Le taux de récidive des gens qui ont participé à ce programme est de 14 p. 100, contre un taux global très supérieur à 50 p. 100 pour l'ensemble des ex-détenus. Quand on parle d'économie, il faudrait nous assurer que nous ne finirons pas au contraire par en dépenser plus quand on sait que ceux qui bénéficient de ce programme pourraient retourner dans nos pénitenciers au coût de \$20,000 ou de \$30,000 par année.

C'est donc une grave erreur de le supprimer, une erreur qui ne fait que renforcer de vieilles idées dépassées, à savoir qu'il faut mettre les prisonniers hors d'état de nuire, c'est tout. Avec de pareilles idées, non seulement on ne protège pas la société, mais on obtient l'effet contraire au bout du compte.

J'aimerais en terminant citer le dernier paragraphe d'une lettre que le président du comité consultatif des citoyens, M. Keith B. Jobson, a envoyée au solliciteur général:

Nous vous demandons instamment de reconsidérer votre décision de supprimer les programmes de formation secondaire au pénitencier William Head pour les raisons suivantes: Ils favorisent et le bon moral et la sécurité au sein de notre institution. Ils permettent de réduire le taux de récidive, et aux Centres correctionnels communautaires ainsi qu'aux Centres résidentiels communautaires, d'accueillir des détenus lorsque notre institution est surpeuplée. Ils font aussi diminuer les frais de détention en général et permettent d'atteindre les objectifs des Services correctionnels du Canada en général qui sont de multiplier les rapports entre les détenus et la localité, et de faire des ex-prisonniers de meilleurs citoyens qu'avant leur incarcération. Ces programmes ne coûtent pas cher en moyenne à William Head à cause du grand nombre de détenus qui en profitent.

Je prie donc le ministre de bien étudier cette demande, monsieur le Président.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Comme vous le savez, monsieur le Président, le solliciteur général (M. Kaplan) aime répondre lui-même aux questions, mais étant malheureusement dans l'impossibilité d'être ici ce soir, il m'a demandé de répondre à sa place.

Le 24 janvier, le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé différentes questions ayant trait à l'annulation récente par le Service correctionnel du Canada des programmes de cours universitaires dans les pénitenciers fédéraux et a demandé au solliciteur général de bien vouloir différer sa décision définitive à ce sujet.